

L'an deux mille vingt-et-un, le seize novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel à la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Fronsadais (Saint Germain de la Rivière - 33240), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 09/11/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20211116-2021_55-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO	P	Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	Ex	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	Ex	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame LEMOINE	P	CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX	P	Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	P
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE	P	Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC	P	Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	P
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	Ex

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
 Reçu en préfecture le 19/11/2021
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20211116-2021_55-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Estuaire donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2021, 37 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2021 - 55

Objet : Autorisation de signature d'un marché public de fourniture de fluides (carburant, graisse et lubrifiant)

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que pour faire fonctionner sa flotte de véhicules, le Smicval dispose de cuves de stockage de Gasoil et de GNR (Gasoil Non Routier) au pôle environnement de St Denis de Pile et de St Girons.

Considérant que la capacité de ces cuves au regard de la consommation des véhicules nécessite un approvisionnement chaque semaine pour le site de Saint Denis et tous les quinze jours pour le site de Saint Girons.

Considérant que compte-tenu des volumes consommés par le Smicval et des sommes afférentes, il convient de recourir à un appel d'offres ouvert pour la fourniture de ces carburants.

Considérant que le marché actuel arrivant à terme le 12 janvier 2022, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée au mois d'août, pour le renouvellement du marché.

Considérant que ce marché est divisé en 6 lots :

- Lot n° 1 Fourniture de gasoil
- Lot n° 2 Fourniture de GNR
- Lot n° 3 Fourniture de multi-carburants via des cartes
- Lot n° 4 Fourniture de graisses et lubrifiants automobiles
- Lot n° 5 Fourniture additifs mécaniques
- Lot n° 6 fourniture d'huile hydraulique

Considérant qu'une consultation a été publiée au BOAMP et au JOUE le 24 août 2021 afin de renouveler ce marché pour une durée de 4 ans avec un maximum de 8 024 000€.

Considérant que 25 offres ont été déposées : 5 pour les lot n° 1, 2, 4 et 6, 1 pour le lot n° 3 et 4 pour le lot n° 5.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 15 octobre 2021, après analyse des offres, a décidé d'attribuer :

Le lot n° 1 : à l'entreprise AQUITAINE ENERGIE SERVICES pour un montant de 6 912 000 € TTC, selon les quantités estimatives d'environ 3 520 000 litres, sur la durée du marché.

Prix du Candidat retenu	Prix du marché en cours	% d'écart	
GO	1.187 € HT/L	0.91402 € HT/L	+ 29.87%

Le lot n° 2 : à l'entreprise PECHAVY ENERGIE pour un montant de 528 000 € TTC, selon les quantités estimatives d'environ 360 000 litres, sur la durée du marché.

Prix du Candidat retenu	Prix du marché en cours	% d'écart	
GNR	0.7604 € HT/L	0.508 € HT/L	+ 49.69%

Le lot n° 3 : à l'entreprise TOTAL MARKETING pour un montant de 23 040 € TTC, selon les consommations estimatives, sur la durée du marché.

Prix du Candidat retenu	Prix du marché en cours	% d'écart	
SP95	1.3658 € HT/L	1.1824 € HT/L	+ 15.51 %
SP98	1.4492 € HT/L	1.2241 € HT/L	+18.39 %
GO ordinaire	1.2825 € HT/L	1.048 € HT/L	+22.38 %
Frais fixe de gestion	15 € HT/U/an	15 € HT/U/an	/

Le lot n° 4 : à l'entreprise TOTAL LUBRIFIANTS pour un montant de 89 600 € TTC, selon les consommations estimatives, sur la durée du marché.

Prix du Candidat retenu		Prix du marché en cours	% d'écart
Huile moteur VL	2.16 € HT/L	2.16 € HT/L	+260 %
Huile moteur PL	7.38€ HT/L	2.05 € HT/L	+15.52 %
Huile boîte à vitesse	3.20€ HT/L	2.77 € HT/L	+15.52 %
Huile pont	4.40€ HT/L	3.20 € HT/L	+37.50 %
Graisse en fût	2.89€ HT/L	2.75 € HT/L	+5.09 %
Graisse en cartouche	4.40€ HT/L	2.01 € HT/L	+118.91 %

Le lot n° 5 : à l'entreprise TOTAL ENERGIES LUBRIFIANTS pour un montant de 96 000 € TTC, selon les consommations estimatives, sur la durée du marché.

Prix du Candidat retenu		Prix du marché en cours	% d'écart
Liquide de direction assistée	2.68 € HT/L	3.45 € HT/L	-22.32 %
Liquide de refroidissement	1.15 € HT/L	0.92 € HT/L	+25 %
Liquide lave-glace	0.90 € HT/L	0.67 € HT/L	+34.33 %
Additif combustion moteur	0.26 € HT/L	0.265 € HT/L	-1.89 %

Le lot n° 6 : à l'entreprise UNIL OPAL pour un montant de 48 000€ TTC, selon les consommations estimatives, sur la durée du marché.

Prix du Candidat retenu		Prix du marché en cours	% d'écart
Huile hydraulique	2.57 € HT/L	1.17 € HT/L	+119.66 %

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical, de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (37 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Trésorier sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 16 novembre 2021

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20211116-2021_55-DE